

LETTRÉ DES ÉGLISES ADRESSÉE AU CONSEIL FÉDÉRAL ET À LA DÉLÉGATION SUISSE À LA CONFÉRENCE CLIMATIQUE MONDIALE COP 15 À COPENHAGUE

Les Églises en faveur de la justice climatique

Mesdames, Messieurs,

Octobre 2009

La politique climatique doit respecter les faits et honorer l'humain.

Pour respecter les faits, la politique climatique doit tenir compte du consensus scientifique sur les causes et les effets des changements climatiques. «L'objectif des deux degrés» appliqué à l'augmentation moyenne de la température de l'atmosphère, constitue une exigence minimale pour la limitation des émissions.

Pour honorer l'humain, la politique climatique doit défendre les victimes les plus gravement touchées, à savoir les personnes défavorisées dans les pays du Sud et les générations futures. Les charges des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et celles des adaptations aux changements climatiques seront à répartir équitablement. Les pays industrialisés auront à en assumer une part nettement prépondérante en raison de leur responsabilité causale et en raison des possibilités d'action que leur confèrent leur prospérité et leur puissance économique.

À cet égard, la Suisse a des obligations évidentes.

Or, ce devoir représente aussi une chance que saura saisir la prévoyance économique à long terme. Dans un pays doté de technologies avancées et dont l'économie est orientée vers les exportations, il convient de soutenir ceux qui d'ores et déjà font du respect du climat un critère de la recherche et du développement ; un grand potentiel d'innovation n'attend qu'à être encouragé et utilisé.

Dans leurs prises de position de ces dernières années, dans des déclarations et des études fondamentales, les Églises suisses et leurs œuvres ont revendiqué une politique climatique conforme à de telles exigences. La campagne œcuménique du carême 2009 soulignait que les victimes sont principalement celles qui ne contribuent pas aux changements climatiques, à savoir les plus démunis dans les pays du Sud. Par ailleurs il est incontestable depuis la parution du 4^e rapport du GIEC en 2007, que les effets destructeurs des changements climatiques n'atteindront leur pleine mesure qu'au cours de la deuxième moitié du XXI^e siècle. Nos petits-enfants et arrière-petits-enfants seront les plus touchés. À l'heure actuelle, les scénarios scientifiques sont même plus préoccupants qu'il y a deux ans: les conséquences des changements climatiques sont jugées plus lourdes encore – à moins que la politique ne réagisse rapidement et efficacement.

En d'autres termes : afin de limiter les changements climatiques il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre de façon drastique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Suisse. La Conférence des évêques suisses (CES) avec sa Commission nationale Justitia et Pax, la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et l'Église catholique chrétienne suisse se prononcent en faveur d'une réduction de 40% au cours de la période 1990-2020. En complément, la Suisse aura à contribuer dans un ordre de grandeur comparable à des mesures de réduction et d'adaptation à l'étranger ; indirectement elle y gagnera. La campagne œcuménique 2009 des œuvres Pain pour le prochain (PPP), Action de Carême et Être partenaires soutenaient ces objectifs, et l'association œcuménique oeku Église et environnement s'emploie à ce que la justice climatique ne devienne pas un simple slogan dans la vie quotidienne des Églises. Des initiatives et des mesures nombreuses prouvent que dans leur propre pratique, les Églises assument le devoir qui est le leur.

Les Églises savent que leurs revendications impliquent des efforts considérables de toute la société. Elles mettent ces efforts en relation avec l'étendue des dégâts attendus pour toute la terre habitée et pour la diversité du vivant. Il n'est pas simple d'adopter une gestion appropriée, dès aujourd'hui, d'effets qui ne se manifesteront que dans un avenir lointain mais qu'il ne sera plus guère possible d'influencer à un moment ultérieur. Un grand courage et un sens particulièrement aigu des responsabilités sont requis pour trouver sans attente un accord juridiquement contraignant sur les objectifs et les mesures nécessaires.

Dès 1989, la Première Assemblée œcuménique européenne, coorganisée à Bâle par la Conférence des Églises européennes (KEK) et par le Conseil des Conférences épiscopales européennes (CCEE) alertait le public sur les conséquences des changements climatiques. Elle prônait des mesures qui, vingt ans plus tard, paraissent lucides et «réalistes», ce réalisme n'étant pas celui du langage courant mais celui d'une approche appropriée du problème. Dans son message très remarqué pour la journée mondiale de la paix en 1990, message intitulé «Paix avec toute la Création», le pape Jean Paul II insistait sur la nécessité de limiter l'effet de serre artificiel et de pratiquer dans les pays riches un style de vie sobre et modéré. 18 ans plus tard, très précisément, le pape Benoît XVI, dans son message pour la journée mondiale de la paix, revendiquant une politique énergétique et climatique responsable, déclarait ceci: «Les générations à venir ont aussi le droit de tirer bénéfices de la création. Il ne faut pas non plus que les pauvres soient oubliés, eux qui, en bien des cas, sont exclus de la destination universelle des biens de la création». Pour le Conseil œcuménique des Églises (COE) également, regroupement mondial représentatif d'Églises orthodoxes, anglicanes, protestantes et catholiques chrétiennes, le travail au sujet des changements climatiques est «une affaire de foi» (Samuel Kobia, secrétaire général) pour laquelle il s'engage depuis de longues années.

En raison de leurs responsabilités historiques et de leurs possibilités d'action plus importantes, les pays industrialisés ont pour obligation d'avancer avec une détermination toute particulière lors des négociations internationales sur le climat. «À la condition seulement que l'Union Européenne signale, par une action allant droit au but, qu'elle est prête à diminuer de façon drastique ses propres émissions de CO₂, elle saura persuader les pays en voie de développement et les pays émergents de stabiliser leurs émissions et de finir par les réduire – dans un délai approprié». C'est dans ces termes que s'expriment des évêques protestants et anglicans de Suède, de Grande-Bretagne et d'Allemagne. Cette affirmation vaut, de façon analogue, pour la Suisse.

À l'approche des négociations décisives sur le climat à Copenhague en décembre 2009 (COP 15), les Églises en appellent au Conseil fédéral et à la délégation suisse de défendre cette vue des choses. De la même manière, elles s'adressent aux Chambres fédérales en vue des délibérations et décisions relatives à la révision de la Loi CO₂. Il n'est pas encore trop tard pour la justice climatique



Pasteur Thomas Wipf
Président du Conseil
Fédération des Églises
protestantes de Suisse

Évêque Harald Rein
Évêque
Église catholique-chrétienne
de Suisse

Évêque Dr Kurt Koch
Président
Conférence des évêques
suisse